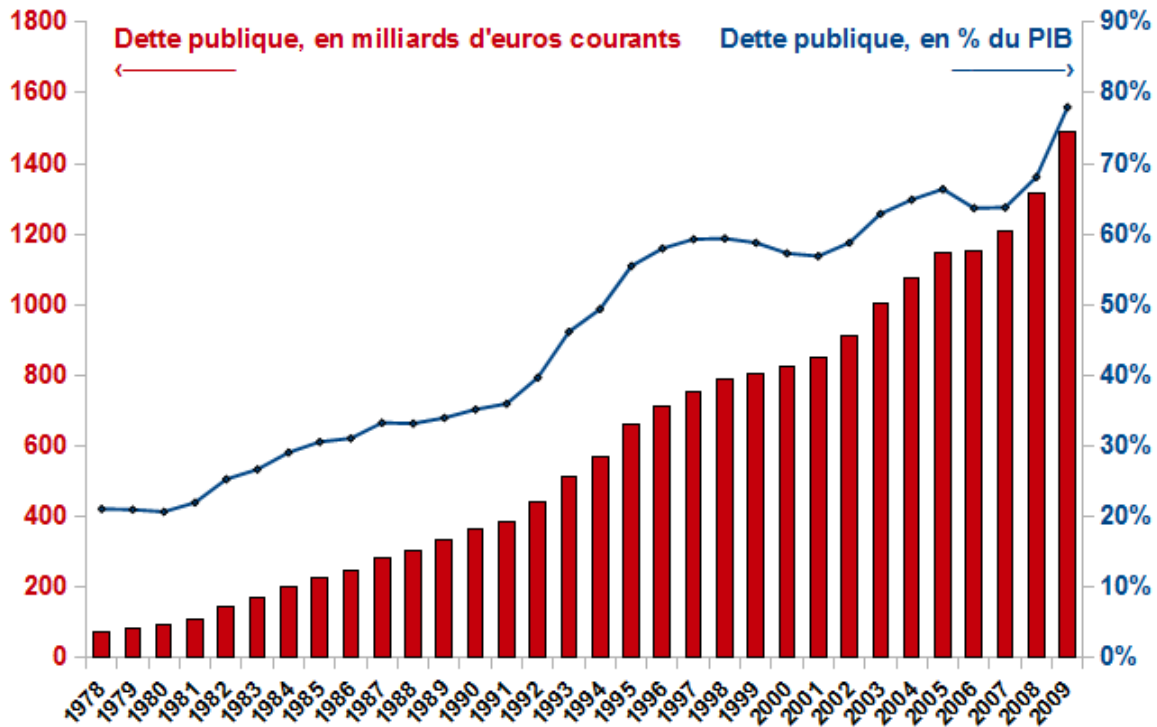


La dette.

G.B. 14/11/11



En 2011 évaluation de la dette : 1690 Md, soit 86,2% du PIB.

Elle a des causes multiples, mais essentiellement la **diminution des recettes de l'Etat** (en raison des différents cadeaux aux privilégiés et aux banques) car les dépenses n'ont pas augmenté.

Elle est aggravée par le fait **que l'Etat emprunte aux banques privées** à des taux très intéressants pour celles-ci.

Donc chaque année le coût de la dette –service de la dette ou charge de la dette- augmente cette dette (effet boule de neige). L'Etat est obligé d'emprunter encore plus pour assurer le service de la dette. Fuite en avant..

Elle est de plus une des conséquences de **la crise financière internationale**, de la crise du libéralisme.

Voyons ces trois points.

(dans toute la suite la notation Md signifie Milliard d'euros)

1 Cause essentielle de la dette : Le manque de recettes

Dépenses stables, même en recul, mais effritement des recettes fiscales

En 2010 on estime à 100 Md le coût des exonérations fiscales (baisses d'impôts et de cotisations).

Le rapport Champsaur-Cotis (avril 2010) estime que sans la baisse des prélèvements la dette publique serait environ de 20 points de PIB plus faible qu'elle ne l'est aujourd'hui.

2 La dette est un cadeau aux banques privées

La charge de la dette est de 50 Md par an, c'est un cadeau royal aux banques privées.

La dette est un problème parce que les Etats européens sont obligés (de part les stupides règles européennes) d'emprunter aux banques, qui justement spéculent sur les dettes.

(elles prêtent à 3% à l'Allemagne, à 6% à l'Italie et à 9% sinon plus à la Grèce)

Sous la direction des agences de notations à leur service elles fixent les taux les plus élevés pour les pays les plus endettés, ce qui ne fait que gonfler le problème et plonger ces pays là dans une récession durable.



Si la BCE (Banque Centrale Européenne) prêtait aux États, ceux-ci pourraient se passer des banques privées et cela stopperait de fait la spéculation.

L'article 123 du traité de Lisbonne

ARTICLE 123:

"Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci après dénommées «banques centrales nationales», d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite."

Mais l'article 123 du Traité de Lisbonne le lui interdit alors que dans tous les autres pays c'est le rôle normal de la Banque Centrale.

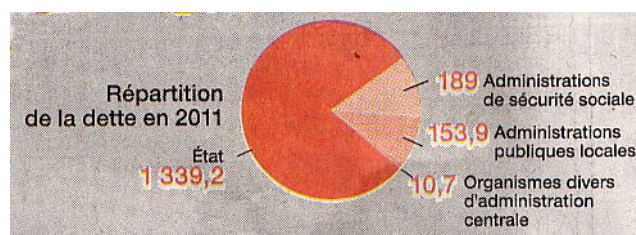


C'est un cadeau royal aux banques privées qui peuvent ainsi spéculer sur les dettes des Etats.
 Merci à ceux qui nous ont imposé ce traité de Lisbonne (Droite et Parti socialiste)

3 – L'effet de la crise financière

« L'explosion des dettes publiques à partir de 2008 est en premier lieu l'effet d'une crise financière provoquée par les excès spéculatifs des banquiers et des fonds d'investissement. Ces derniers sont responsables 1) d'une récession qui a considérablement amputé les ressources fiscales ; 2) des plans de sauvetage dont ils ont bénéficié et qui ont accru les charges publiques ; 3) des attaques spéculatives lancées contre les titres de la dette publique depuis 2009. Autant dire que la totalité de la dette publique supplémentaire accumulée depuis 2008 n'est pas imputable à un choix des pays dûment approuvé par le vote des citoyens ou de leurs représentants mandatés à cet effet. Une part de ce fardeau peut donc légitimement être remise à la charge des vrais responsables par l'annulation partielle de la dette publique détenue par des établissements financiers et par des prélèvements fiscaux exceptionnels éventuellement échelonnés sur plusieurs années. » Jacques Généreux, économiste, dans « Nous on peut ! », sept 2011.

La répartition de la dette



Le niveau de la dette

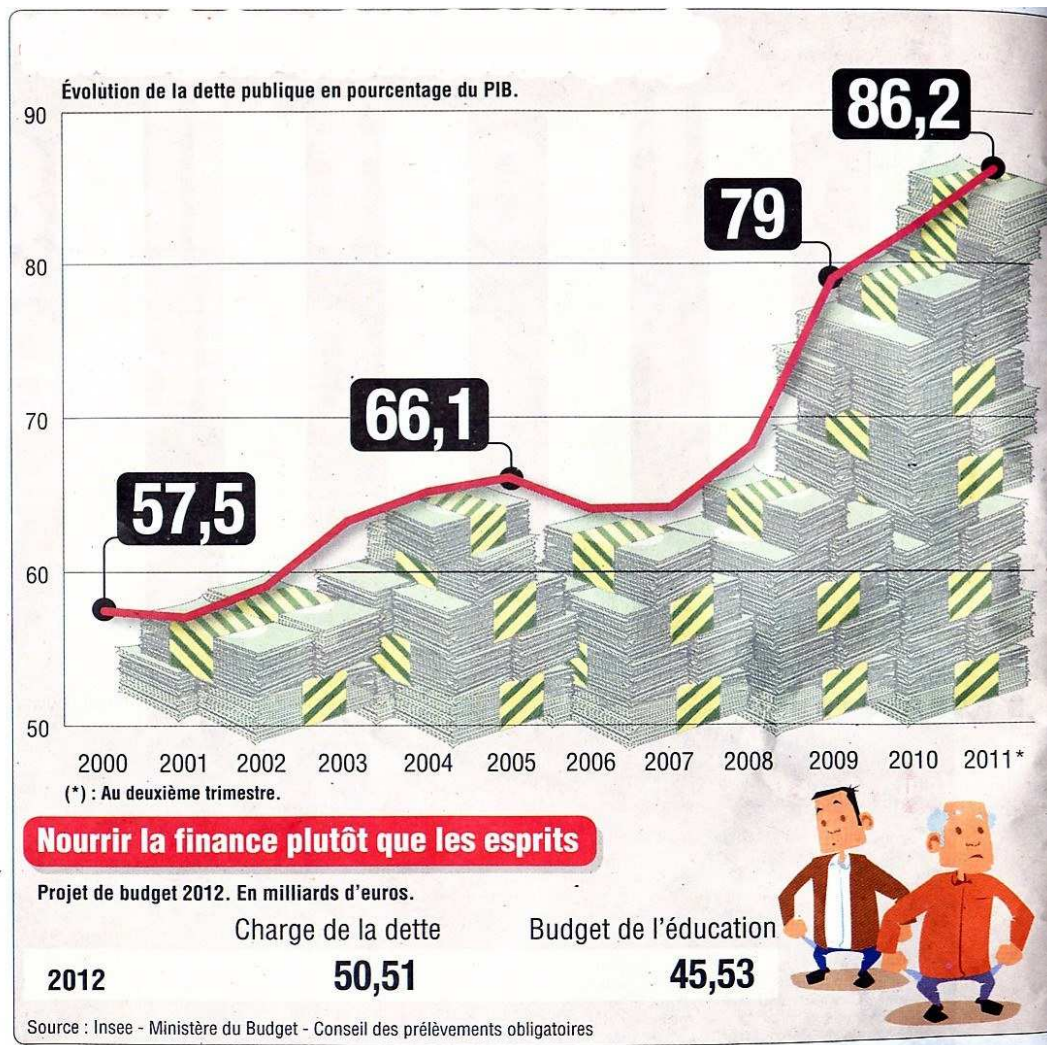
En 2006

- 1100 Md en 2006 (dette cumulée de l'Etat pour les 3/4, de la Sécurité Sociale, et des collectivités locales).
- 64% du PIB
- 40 Md, montant des intérêts payés en un an par l'Etat à ces créanciers (une renégociation des conditions de prêt ne serait pas inutile, il y a presse pour prêter à l'Etat car c'est très rentable)

Mais cette dette est utilisée par une intox savamment orchestrée par les tenants du libéralisme pour justifier une politique de rigueur.

Elle est le fruit de choix politiques antérieurs, quand l'Etat a permis de privilégier le financement par l'endettement plutôt que par l'impôt. Les cadeaux fiscaux aux riches privent l'Etat de ressources.

Qu'un Etat emprunte n'est pas scandaleux en soi si c'est pour investir dans un secteur utile à la population et pour la réalisation d'équipements sur le long terme.

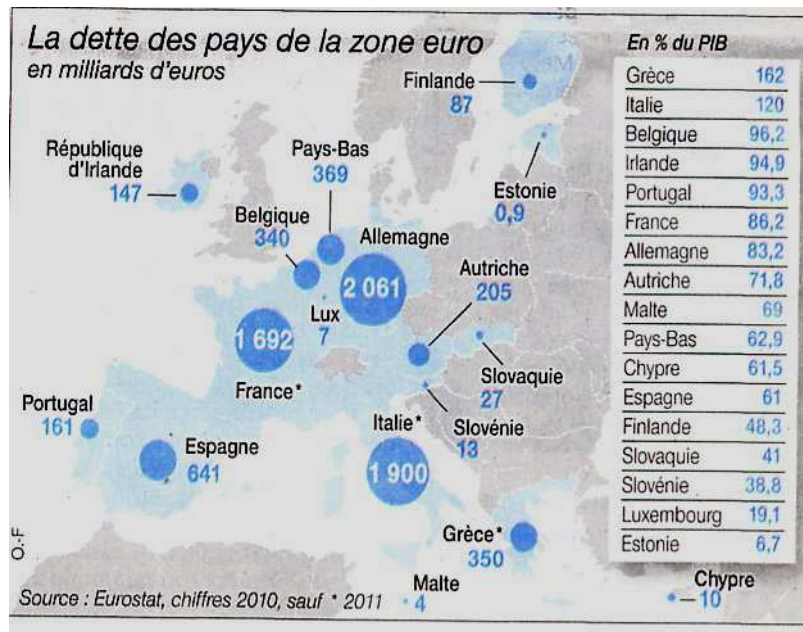


En 2011 évaluation de la dette publique en France : 1690 Md, soit 86,2% du PIB.

Soit moins que notre PIB. (Moins que la richesse produite en un an).

La durée moyenne de remboursement de la dette est 7 ans, or en 7 ans c'est 14 000 Md qui seront produits.

Donc ne pas exagérer l'importance de cette dette. Elle n'est d'ailleurs pas plus élevée que la dette de l'Allemagne qu'on nous présente comme modèle. (voir le tableau ci-dessous)



La dramatisation a pour rôle de nous faire accepter l'austérité et de nous faire croire que la ligne de conduite « imposée » par l'UE est inéluctable.

Quelques remèdes :

- . Refonder le système bancaire public
 - Constitution d'un pôle public bancaire.
 - Réforme de la Banque Centrale
- . Eliminer une part du stock de dette publique non légitime.
- . Renationaliser le financement de la dette publique.
- . Relancer l'activité et l'emploi.
- . Stopper les cadeaux fiscaux injustifiés.
- . S'affranchir du traité de Lisbonne.

Extraits du manifeste des économistes atterrés (nov 2010)

Fausse évidence n°4 :

L'envolée des dettes publiques résulte d'un excès de dépenses

Michel Pébereau, l'un des « parrains » de la banque française, décrivait en 2005 dans l'un de ces rapports officiels ad hoc, une France étouffée par la dette publique et sacrifiant ses générations futures en s'adonnant à des dépenses sociales inconsidérées. L'État s'endettant comme un père de famille alcoolique qui boit au dessus de ses moyens : telle est la vision ordinairement propagée par la plupart des éditorialistes. L'explosion récente de la dette publique en Europe et dans le monde est pourtant due à tout autre chose : aux plans de sauvetage de la finance et surtout à la récession provoquée par la crise bancaire et financière qui a commencé en 2008 : le déficit public moyen dans la zone euro n'était que de 0,6% du PIB en 2007, mais la crise l'a fait passer à 7% en 2010. La dette publique est passée en même temps de 66% à 84% du PIB.

Cependant la montée de la dette publique, en France et dans de nombreux pays européens a d'abord été modérée et antérieure à cette récession : elle provient largement non pas d'une tendance à la hausse des dépenses publiques – puisqu'au contraire celles-ci, en proportion du PIB, sont stables ou en baisse dans l'Union européenne depuis le début des années 1990 – mais de l'effritement des recettes publiques, du fait de la faiblesse de la croissance économique sur la période, et de la contre-révolution fiscale menée par la plupart des gouvernements depuis vingt-cinq ans. Sur plus long terme la contre-révolution fiscale a continûment alimenté le gonflement de la dette d'une récession à l'autre. Ainsi en France, un récent rapport parlementaire chiffre à 100 milliards d'euros en 2010 le coût des baisses d'impôts consenties entre 2000 et 2010, sans même inclure les exonérations de cotisations sociales (30 milliards) et d'autres « dépenses fiscales ». Faute d'harmonisation fiscale, les États européens se sont livrés à la concurrence fiscale, baissant les impôts sur les sociétés, les hauts revenus et les patrimoines. Même si le poids relatif de ses déterminants varie d'un pays à l'autre, la hausse quasi-générale des déficits publics et des ratios de dette publique en Europe au cours des trente dernières années ne résulte pas principalement d'une dérive coupable des dépenses publiques. Un diagnostic qui ouvre évidemment d'autres pistes que la sempiternelle réduction des dépenses publiques.

Pour restaurer un débat public informé sur l'origine de la dette et donc les moyens d'y remédier nous mettons en débat une proposition :

Mesure n° 9 : Réaliser un audit public et citoyen des dettes publiques, pour déterminer leur origine et connaître l'identité des principaux détenteurs de titres de la dette et les montants détenus.

Fausse évidence n°5 : Il faut réduire les dépenses pour réduire la dette publique

Même si l'augmentation de la dette publique résultait en partie d'une hausse des dépenses publiques, couper dans ces dépenses ne contribuerait pas forcément à la solution. Car la dynamique de la dette publique n'a pas grand chose à voir avec celle d'un ménage : la macroéconomie n'est pas réductible à l'économie domestique. La dynamique de la dette dépend en toute généralité de plusieurs facteurs : le niveau des déficits primaires, mais aussi l'écart entre le taux d'intérêt et le taux de croissance nominal de l'économie.

Car si ce dernier est plus faible que le taux d'intérêt, la dette va s'accroître mécaniquement du fait de « l'effet boule de neige » : le montant des intérêts explose, et le déficit total (y compris

les intérêts de la dette) aussi. Ainsi, au début des années 1990, la politique du franc fort menée par Bérégovoy et maintenue malgré la récession de 1993-94 s'est traduite par un taux d'intérêt durablement plus élevé que le taux de croissance, expliquant le bond de la dette publique de la France pendant cette période. C'est le même mécanisme qui expliquait l'augmentation de la dette dans la première moitié des années 1980, sous l'impact de la révolution néolibérale et de la politique de taux d'intérêts élevés menée par Ronald Reagan et Margaret Thatcher.

Mais le taux de croissance de l'économie lui-même n'est pas indépendant des dépenses publiques : à court terme l'existence de dépenses publiques stables limite l'ampleur des récessions (« stabilisateurs automatiques ») ; à long terme les investissements et dépenses publiques (éducation, santé, recherche, infrastructures...) stimulent la croissance. Il est faux d'affirmer que tout déficit public accroît d'autant la dette publique, ou que toute réduction du déficit permet de réduire la dette. Si la réduction des déficits plombe l'activité économique, la dette s'alourdira encore plus. Les commentateurs libéraux soulignent que certains pays (Canada, Suède, Israël) ont réalisé de très brutaux ajustements de leurs comptes publics dans les années 1990 et connu immédiatement après un fort rebond de la croissance.

Mais cela n'est possible que si l'ajustement concerne un pays isolé, qui regagne rapidement de la compétitivité sur ses concurrents. Ce qu'oublie évidemment les partisans de l'ajustement structurel européen, c'est que les pays européens ont pour principaux clients et concurrents les autres pays européens, l'Union européenne étant globalement peu ouverte sur l'extérieur. Une réduction simultanée et massive des dépenses publiques de l'ensemble des pays de l'Union ne peut avoir pour effet qu'une récession aggravée et donc un nouvel alourdissement de la dette publique.

Pour éviter que le rétablissement des finances publiques ne provoque un désastre social et politique nous mettons en débat deux mesures :

Mesure n°10 : Maintenir le niveau des protections sociales, voire les améliorer (assurance-chômage, logement...)

Mesure n°11 : accroître l'effort budgétaire en matière d'éducation, de recherche, d'investissements dans la reconversion écologique... pour mettre en place les conditions d'une croissance soutenable, permettant une forte baisse du chômage.

Fausse évidence n°6 :

La dette publique reporte le prix de nos excès sur nos petits-enfants

Il est une autre affirmation fallacieuse qui confond économie ménagère et macroéconomie, celle selon laquelle la dette publique serait un transfert de richesse au détriment des générations futures. La dette publique est bien un mécanisme de transfert de richesses, mais c'est surtout des contribuables ordinaires vers les rentiers.

En effet, se fondant sur la croyance rarement vérifiée selon laquelle baisser les impôts stimulerait la croissance et accroîtrait in fine les recettes publiques, les États européens ont depuis 1980 imité les USA dans une politique de moins-disant fiscal systématique. Les réductions d'impôt et de cotisations se sont multipliées (sur les bénéfices des sociétés, sur le revenu des particuliers les plus aisés, sur les patrimoines, sur les cotisations patronales...), mais leur impact sur la croissance économique est resté très incertain. Ces politiques fiscales anti-redistributives ont donc aggravé à la fois, et de façon cumulative, les inégalités sociales et les déficits publics.

Ces politiques fiscales ont obligé les administrations publiques à s'endetter auprès des ménages aisés et des marchés financiers pour financer les déficits ainsi créés. C'est ce qu'on pourrait appeler « l'effet jackpot » : avec l'argent économisé sur leurs impôts, les riches ont pu acquérir les titres (porteurs d'intérêts) de la dette publique émise pour financer les déficits

publics provoqués par les réductions d'impôts... Le service de la dette publique en France représente ainsi 40 milliards d'euros par an, presque autant que les recettes de l'impôt sur le revenu. Tour de force d'autant plus brillant qu'on a ensuite réussi à faire croire au public que la dette publique était la faute des fonctionnaires, des retraités et des malades.

L'accroissement de la dette publique en Europe ou aux USA n'est donc pas le résultat de politiques keynésiennes expansionnistes ou de politiques sociales dispendieuses mais bien plutôt d'une politique en faveur des couches privilégiées : les « dépenses fiscales » (baisses d'impôts et de cotisations) augmentent le revenu disponible de ceux qui en ont le moins besoin, qui du coup peuvent accroître encore davantage leurs placements notamment en Bons du Trésor, lesquels sont rémunérés en intérêts par l'impôt prélevé sur tous les contribuables. Au total se met en place un mécanisme de redistribution à rebours, des classes populaires vers les classes aisées, via la dette publique dont la contrepartie est toujours de la rente privée. Pour redresser de façon équitable les finances publiques en Europe et en France nous mettons en débat deux mesures :

Mesure n°12 : redonner un caractère fortement redistributif à la fiscalité directe sur les revenus (suppression des niches, création de nouvelles tranches et augmentation des taux de l'impôt sur le revenu...)

Mesure n°13 : supprimer les exonérations consenties aux entreprises sans effets suffisants sur l'emploi

Fausse évidence n°7 :

Il faut rassurer les marchés financiers pour pouvoir financer la dette publique

Au niveau mondial, la montée des dettes publiques doit être analysée corrélativement à la financiarisation. Durant les trente dernières années, à la faveur de la totale libéralisation de la circulation des capitaux, la finance a accru considérablement son emprise sur l'économie. Les grandes entreprises recourent de moins en moins au crédit bancaire et de plus en plus aux marchés financiers. Les ménages aussi voient une part croissante de leur épargne drainée vers la finance pour leurs retraites, via les divers produits de placement ou encore dans certains pays via le financement de leur logement (prêts hypothécaires). Les gestionnaires de portefeuille cherchant à diversifier les risques, ils recherchent des titres publics en complément de titres privés. Ils les trouvaient facilement sur les marchés car les gouvernements menaient des politiques similaires conduisant à un essor des déficits : taux d'intérêt élevés, baisses d'impôts ciblées sur les hauts revenus, incitations massives à l'épargne financière des ménages pour favoriser les retraites par capitalisation, etc.

Au niveau de l'UE, la financiarisation de la dette publique a été inscrite dans les traités : depuis Maastricht les Banques centrales ont interdiction de financer directement les États, qui doivent trouver prêteurs sur les marchés financiers. Cette « répression monétaire » accompagne la « libération financière » et prend l'exact contre-pied des politiques adoptées après la grande crise des années 1930, de « répression financière » (restrictions drastiques à la liberté d'action de la finance) et de « libération monétaire » (avec la fin de l'étalon-or). Il s'agit de soumettre les États, supposés par nature trop dépensiers, à la discipline de marchés financiers supposés par nature efficaces et omniscients.

Résultat de ce choix doctrinaire, la Banque centrale européenne n'a ainsi pas le droit de souscrire directement aux émissions d'obligations publiques des États européens. Privés de la garantie de pouvoir toujours se financer auprès de la Banque Centrale, les pays du Sud ont ainsi été les victimes d'attaques spéculatives. Certes depuis quelques mois, alors qu'elle s'y était toujours refusé au nom d'une orthodoxie sans faille, la BCE achète des obligations d'État au taux d'intérêt du marché pour calmer les tensions sur le marché obligataire européen. Mais rien ne dit que cela suffira, si la crise de la dette s'aggrave et que les taux d'intérêt de marché

s'envolent. Il pourrait alors être difficile de maintenir cette orthodoxie monétaire dénuée de fondements scientifiques sérieux.

Pour remédier au problème de la dette publique nous mettons en débat deux mesures :

Mesure n°14 : autoriser la Banque centrale européenne à financer directement les États (ou à imposer aux banques commerciales de souscrire à l'émission d'obligations publiques) à bas taux d'intérêt, desserrant ainsi le carcan dans lequel les marchés financiers les étirent

Mesure n°15 : si nécessaire, restructurer la dette publique, par exemple en plafonnant le service de la dette publique à un certain % du PIB, et en opérant une discrimination entre les créanciers selon le volume des titres qu'ils détiennent : les très gros rentiers (particuliers ou institutions) doivent consentir un allongement sensible du profil de la dette, voire des annulations partielles ou totales. Il faut aussi renégocier les taux d'intérêt exorbitants des titres émis par les pays en difficulté depuis la crise.